



COMPTE RENDU
Réunion du Conseil Municipal du
Vendredi 20 mars 2026

Secrétaire de séance : Josiane ROUSSEAU

Assesseurs : Marine JULIEN, Hubert PRADIER

• **Installation du Conseil Municipal élu le 20 Mars 2026**

- **Election du Maire :**

Sous la présidence du doyen, Mr Michel SÉJOURNÉ, Mr Michel SÉJOURNÉ est élu Maire de la Commune de Lisle.

- **Vote pour le nombre d'adjoints et de conseillers municipaux délégués :**

Le conseil se prononce pour le choix d'installer 3 adjoints et 2 conseillers délégués.

- **Vote pour les Adjoints :**

est élu 1^{er} Adjoint : Jean Jacques DESPRES

est élue 2^{ème} adjointe : Josiane ROUSSEAU

est élu 3^{ème} adjoint : Arnaud BOURDON

- **Conseillers municipaux délégués :**

Par arrêté, le Maire nomme 2 conseillers municipaux délégués :

Marine JULIEN

Claude BÉRITE

- **Vote du taux des indemnités : Maire, Adjoints, Conseillers délégués.**

De droit les maires, adjoints, conseillers délégués, touchent la somme maximale prévue par le barème pour chaque strate de communes.

Ce barème est fixé et encadré par l'Etat : pour le maire 44.3% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, 11.77 % de ce même indice pour les adjoints et 5.85 % pour chacun des conseillers délégués.

Le maire valide 34.5 %, les adjoints 11.77 % et les conseillers délégués 5.85 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Le reliquat non perçu par le maire sert à indemniser les conseillers lors de leurs déplacements

- **Charte de l'Elu Local :**

Lecture de cette charte

Séance levée à 19H50

Le maire

Michel SÉJOURNÉ



La Secrétaire,

Josiane ROUSSEAU